

Plan Local d'Urbanisme de

CROISSY-BEAUBOURG



Limite de commune		Emplacement réservé	
Limite de fenêtre		Espace boisé classé	
Limite de zone		Lisières	
Limite de secteur		Construction d'intérêt architectural	
Limite de ZAC		Milieux humides et bandes rivulaires	
Emprises constructibles		Périmètre de secteur de mixité sociale (article L123.1.15 du code de l'urbanisme)	
Limite de périmètre pour effectuer les transferts prévus à l'article L.123-4			

ÉLABORATION	
Prescrit le :	19 JUIN 2001
Arrêté le :	17 JUIN 2003
Approuvé le :	31 Mai 2005
Annulé partiellement :	Jugement du TA de Melun du 11/12/2008
Arrêté le :	3 Février 2010
Approuvé le :	25 Janvier 2011
MODIFICATION	
Approuvé le :	

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Plan n°2
 TRANSMIS A LA SOUS-PRÉFECTURE
 LE : 28 JAN. 2011
 PUBLIÉ OU NOTIFIÉ
 LE : 28 JAN. 2011

VU pour être annexé à la délibération du
 25 JAN. 2011
 Le Maire
 Michel GERES

